



COMITE DU SIVU DE LA PISCINE DES BUSSYS DU 18 FEVRIER 2026

PROCÈS VERBAL

Ouverture de séance : 18h30

Étaient présents :

Conformément au statut du SIPB du 21 juin 1991 et à l'article L.2121-17 du CGCT, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Présents : Ville d'Eaubonne : Madame CHARBONNIER Martine – Ville d'Ermont : Mr NACCACHE Joël, Mme LAMBERT Karine, Mr RAVIER Etienne – Ville de Montlignon : Monsieur RICCI Jean-Luc, Ville de St Gratien : Mr LOGEROT Didier – Mr SESTOVIC Dejan - Ville de Sannois : Mr PORTIER Daniel

Absents excusés : 7

Suffrages exprimés : 8 conseillers titulaires sur les 15 des villes d'Eaubonne, Ermont, Montlignon, St Gratien et Sannois. Le quorum étant atteint, le comité peut valablement délibérer.

POINT 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du comité.

VOTE DU COMITE : Mme CHARBONNIER Martine est nommée secrétaire de séance

POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 16/12/2025

Le président demande aux membres du comité du SIVU des Bussys si le procès-verbal du comité du 16 décembre 2025 fait l'objet d'observations particulières et le soumet au vote pour adoption.

VOTE DU COMITE : Approuvé à l'unanimité

POINT 3 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui fusionne le compte administratif (établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le comptable).

A la demande et en accord avec le Trésor public, le SIVU a appliqué le CFU pour la gestion de l'exercice 2025.

Les objectifs du compte financier unique sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité financière en regroupant au sein d'un même document des données qui étaient auparavant réparties entre le Compte de Gestion (partie bilan / compte de résultat / balance) et le Compte Administratif (annexe ; état de la dette...),
- Améliorer la qualité des comptes en faisant apparaître des données jusqu'ici méconnues,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

- La clôture de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent net de 68 145,14 € dont vous trouverez le détail et la provenance sur le tableau ci-après :

	CREDITS OUVERTS 2025	REALISATIONS 2025	RESTES A REALISER 2025	RESULTAT 2025 HORS RAR
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 246 979,98 €	2 594 096,86 €	450 000,00 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 794 130,00 €	1 819 388,28 €		
TOTAL RECETTES	5 041 109,98 €	4 413 485,14 €	450 000,00 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 246 979,98 €	2 242 283,65 €	774 730,00 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 794 130,00 €	1 578 326,35 €		
TOTAL DEPENSES	5 041 109,98 €	4 020 610,00 €	774 730,00 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE		392 875,14 €		
EXCEDENT SUR REALISATIONS HORS RAR				392 875,14 €
DEFICIT SUR RAR			324 730,00 €	
EXCEDENT GLOBAL 2025				68 145,14 €

REALISATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 PAR CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	BUDGET 2025	REALISATIONS 2025		REPARTITION DES CHARGES 2025	REALISATIONS 2024	REPARTITION DES CHARGES 2024
Charges à caractère général	753 950,00 €	750 143,91 €		48,24%	652 576,25 €	43,73%
Charges de personnel	720 000,00 €	712 138,51 €		45,80%	797 401,29 €	53,43%
Autres charges de gestion courante	7 230,00 €	6 644,88 €		0,43%	5 645,99 €	0,38%
Charges financières	86 130,00 €	85 969,18 €		5,53%	36 616,59 €	2,45%
Charges exceptionnelles	500,00 €	- €		0,00%	72,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	1 567 810,00 €	1 554 896,48 €		100,00%	1 492 312,12 €	100,00%
Virement à la section d'investissement	202 870,00 €	- €			- €	
Dotations aux provisions	23 450,00 €	23 429,87 €			20 187,82 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 794 130,00 €	1 578 326,35 €			1 512 499,94 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BUDGET 2025	REALISATIONS 2025		REPARTITION DES PRODUITS 2025	REALISATIONS 2024	REPARTITION DES PRODUITS 2024
Produits des services	60 000,00 €	65 509,00 €		3,60%	48 862,30 €	2,53%
Impôts et taxes	1 721 830,00 €	1 730 290,00 €		95,10%	1 669 699,00 €	86,34%
Dotations subventions	8 000,00 €	12 020,40 €		0,66%	16 272,82 €	0,84%
Autres produits de gestion courante	3 500,00 €	11 449,48 €		0,63%	197 550,30 €	10,22%
Produits exceptionnels	150,00 €	119,40 €		0,01%	- €	0,00%
Atténuation de charges	650,00 €	- €		0,00%	1 453,66 €	0,08%
TOTAL RECETTES REELLES	1 794 130,00 €	1 819 388,28 €		100,00%	1 933 838,08 €	100,00%
Excédent de fonctionnement	- €	- €			207 975,11 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 794 130,00 €	1 819 388,28 €			2 141 813,19 €	

REALISATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 PAR CHAPITRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	BUDGET 2025	REALISATIONS 2025	RAR 2025	REPARTITION DES CHARGES 2025	REALISATIONS 2024	REPARTITION DES CHARGES 2024
Emprunts	207 000,00 €	206 583,02 €		6,42%	152 764,11 €	53,15%
Immobilisations incorporelles	10 880,00 €	- €	- €	0,00%	18 588,00 €	6,47%
Immobilisations corporelles	3 029 099,98 €	2 235 700,63 €	774 730,00 €	93,58%	116 044,93 €	40,38%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 246 979,98 €	2 442 283,65 €	774 730,00 €	100,00%	287 397,04 €	100,00%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BUDGET 2025	REALISATIONS 2025	RAR 2025	REPARTITION DES PRODUITS 2025	REALISATIONS 2024	REPARTITION DES PRODUITS 2024
Excédent d'investissement reporté	1 923 616,73 €	1 923 616,73 €		63,68%	253 094,48 €	11,55%
Emprunts	- €	- €		0,00%	1 750 000,00 €	79,88%
Subventions	450 000,00 €	- €	450 000,00 €	14,90%	- €	0,00%
Dotations	647 043,25 €	647 050,26 €		21,42%	187 731,47 €	8,57%
TOTAL RECETTES REELLES	3 020 659,98 €	2 570 666,99 €	450 000,00 €	100,00%	2 190 825,95 €	100,00%
Virement de la section de fonctionnement	202 870,00 €	- €			- €	
Dotations aux amortissements	23 450,00 €	23 429,87 €			20 187,82 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 246 979,98 €	2 594 096,86 €	450 000,00 €		2 211 013,77 €	

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

LE TABLEAU CI-DESSOUS INDIQUE LA PROVENANCE DE CET EXCEDENT DE 68 145 € :

RECETTES	
INVESTISSEMENT	
Fonds de compensation de la TVA	0.00 €
Amortissement des immobilisations	-13.12 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT NON REALISEES	-13.12 €
FONCTIONNEMENT	
Produits des services (Entrées du public – Activités)	5 509.00 €
Contributions directes	8 460.00 €
Participation des établissements secondaires	1 297.50 €
Location de la salle de réception	-370.00 €
Indemnisation vol avec effraction	4 137.50 €
Annulation mandat rattachement honoraires avocat	4 680.00 €
Produits de gestion courante	1 544.28 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES	25 258.28 €
TOTAL RECETTES REALISEES	25 245.16 €
DEPENSES	
INVESTISSEMENT	
Remboursement emprunts	-416.98 €
Frais d'études – Insertions	-10 880.00 €
Travaux de bâtiment	-10 686.86 €
Autres matériels	-7 982.49 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT NON REALISEES	-29 966.33 €
FONCTIONNEMENT	
Eau - gaz - électricité	-11 347.39 €
Fournitures d'entretien - vêtements de travail - petit équipement	-7 669.37 €
Entretien de bâtiment	19 621.74 €
Entretien de terrain, d'autres biens mobiliers - maintenance	-6 133.37 €
Autres charges (Assurances, insertions, affranchissement, frais de télécommunications)	-6 839.00 €
Frais de transport scolaire	8 611.30 €
Charges de personnel non réalisées	-7 861.49 €
Charges de gestion	-585.12 €
Charges financières	-160.82 €
Charges exceptionnelles	-500.00 €
Amortissement des immobilisations	-70.13 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON REALISEES	-12 933.65 €
TOTAL DEPENSES NON REALISEES	-42 899.98 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	68 145.14 €

COMMENTAIRES SUR LA RÉPARTITION DE L'EXCEDENT GLOBAL DE 68 145 € :

Le faible excédent de 68 145 € qui ressort de l'exercice 2025 est en partie justifié d'une part, par des travaux supplémentaires dans le cadre du marché de rénovation de la toiture et d'autre part, par des travaux d'investissement et d'amélioration du fonctionnement de la piscine commandés par la Commission de sécurité avant réouverture et non prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2025.

DETAIL DE LA REPARTITION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pas d'observation sur les recettes d'investissement équivalentes aux prévisions.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement prévus pour un montant de 3 246 979,98 € n'ont été réalisés qu'à hauteur de 2 442 283,65 € dont remboursement d'emprunts pour 206 583,02 €.

Compte tenu des restes à réaliser de 774 730 € à reporter au budget supplémentaire 2026, il ressort un excédent de 29 970 € provenant des dépenses non réalisées :

- Remboursement d'emprunts : - 420 € ;
- Frais d'études - 10 880 € ;
- Travaux de bâtiment : - 10 690 € ;
- Matériels : - 7 980 €.

Le marché pour la rénovation de la toiture attribué à la société SOPREMA pour un montant de 2 388 000 € TTC a été porté par avenant à 2 714 746,57 € TTC soit une majoration de 326 746,57 €. Au 31 décembre 2025 les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 226 683,12 € se décomposant comme suit :

- Marché de travaux : 2 067 690,19 €
- Honoraires des missions de coordination et de contrôle technique : 78 220,33 €
- Travaux liés à l'amélioration et le bon maintien de l'équipement : 80 772,60 €.

Les restes à réaliser d'un montant de 774 730 € correspondant au règlement du solde du marché et de divers travaux d'investissement engagés en 2025 seront inscrits au budget supplémentaire 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont supérieures de 25 250 € par rapport aux prévisions budgétaires, détaillées comme suit :

- Produit des services : + 5 510 € ;
- Participation des établissements secondaires : + 1 300 € ;
- Location de la salle de réception : 370 € non réalisés ;
- Indemnisation vol par effraction du 18 avril 2025 : + 4 137 € ;
- Annulation mandat de rattachement 2024 honoraires avocat : 4 680 € ;
- Les contributions directes ont fait l'objet de versements supplémentaires pour un montant de 8 460 € correspondant à la dotation TFPB/CFE de 985 € et des rôles supplémentaires de 419 € ;
- Produits de gestion : + 1 533 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement dégagent un excédent de 12 933 € par rapport aux prévisions budgétaires, détaillées comme suit :

- Consommation des énergies : - 11 350 € ;
- Fournitures et équipements divers : - 7 670 € ;
- Entretien de bâtiment : + 19 620 € ;
- Prestations liées à l'entretien et la gestion du bâtiment : - 6 133 € ;
- Charges de gestion : - 6 840 € ;
- Frais de transport scolaire : + 8 610 € ;
- Dépenses de personnel : - 7 860 € ;
- Autres dépenses : - 1 310 €.

- **Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte financier unique de l'exercice 2025 dont le résultat de clôture est de 68 145,14 €.**

VOTE DU COMITE Adopté à l'unanimité
--

POINT 4 - RESTES A REALISER 2025

- Les restes à réaliser résultant du compte financier unique 2025 à reprendre au budget supplémentaire 2026 se présentent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
21318	Travaux de bâtiments	774 730,00 €
TOTAL		774 730,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
1322	Subvention Conseil Régional	200 000,00 €
1323	Subvention Conseil Départemental	250 000,00 €
TOTAL		450 000,00 €

RÉCAPITULATIF DES RESTES A RÉALISER

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	450 000,00 €	774 730,00 €
DEFICIT SUR R.A.R.	324 730,00 €	

- Il est demandé à l'Assemblée d'adopter la liste des restes à réaliser 2025 à reprendre au budget supplémentaire 2026.

VOTE DU COMITE Adopté à l'unanimité

POINT 5 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2026

Le document sera remis en séance.

- Il est demandé à l'Assemblée d'adopter la décision modificative n° 1 de 2026.

VOTE DU COMITE Adopté à l'unanimité

POINT 6 – AVENANT À LA DÉLIBÉRATION N°2023-11-03 DES TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES DE LA PISCINE DES BUSSYS

Afin de pouvoir s'associer aux différents dispositifs d'aide aux jeunes des cinq communes qui composent le SIVU des Bussys, il est proposé au comité de délibérer pour ajouter la mesure suivante à la tarification actuelle des produits et services de la piscine :

- 3 entrées piscine accordées à titre gratuit annuellement aux jeunes de 11 à 25 ans sur présentation d'un justificatif de type "carte jeunes" ou tout autre dispositif municipal mis en place par les communes membres du syndicat intercommunal des Bussys.

Monsieur le Président soumet cette proposition au vote du comité :

VOTE DU COMITE Adopté à l'unanimité

Clôture de la séance à : 19h45

Le secrétaire de séance,

Madame CHARBONNIER Martine

Le Président,

Joël NACCACHE